

De l'art abstrait

Désireuse de ne pas manquer à la règle d'impartialité qu'elle s'est toujours imposée, la Rédaction de « Cahiers d'Art » a prié les chefs du mouvement d'art abstrait, de présenter à ses lecteurs la défense de cette art accusé :

1° d'être cérébral à l'excès et, par conséquent, de se trouver en contradiction avec la nature même de l'art véritable qui serait essentiellement d'ordre sensuel et émotif.

2° d'avoir remplacé l'émotion par un exercice plus ou moins adroit et subtil, mais toujours objectif, de tons purs et de dessins géométriques.

3° d'avoir restreint les possibilités qui s'offraient à la peinture et à la sculpture au point de réduire l'œuvre d'art à un simple jeu de couleurs et à des formes purement ornementales qui conviendraient tout au plus à l'affiche et au catalogue de publicité.

4° d'avoir ainsi engagé l'art dans une impasse et d'avoir supprimé toutes ses possibilités d'évolution et de développement.